



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 17/11/2020

#### COVID-19

#### L'État se mobilise pour accompagner et protéger les femmes victimes de violences

Face à la situation sanitaire dégradée depuis le début de l'automne, le Gouvernement a décidé d'un nouveau confinement.

La direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes et les équipes territoriales rappellent que les dispositifs destinés à protéger et à accompagner les femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants demeurent actifs et opérationnels.

L'ensemble des dispositifs sont accessibles pour écouter, secourir et protéger les personnes victimes de violences à l'intérieur du foyer.

#### Dispositifs d'alerte et de secours

En cas de danger présumé, les femmes et leurs enfants peuvent quitter leur domicile **sans devoir disposer d'une attestation**. Les forces de l'ordre ont été formées à ces situations d'urgence.

#### En cas d'urgence et de danger immédiat :

- Appeler le 17
- Utiliser le 114 par SMS

#### Pour un hébergement :

- Appeler le 115

#### Pour signaler un fait de violences :

- Signaler votre situation sur Internet via la plateforme dédiée fonctionnant tous les jours sans exception, 24h/24 avec un tchat non traçable :

[www.arrêtonslesviolences.gouv.fr](http://www.arrêtonslesviolences.gouv.fr) et <https://www.service-public.fr/cmi>

- Se rendre dans une pharmacie (sans attestation) pour prévenir le personnel qui contactera les forces de l'ordre

#### Pour un conseil, un accompagnement ou une orientation :

- Appeler le **39 19** : numéro gratuit et anonyme du lundi au vendredi de 9h à 22h, les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h
- Contacter les associations départementales ci-dessous :

### Lieux d'écoute et d'accueil Inform'elles - AIEM – Metz - Accueil de jour départemental

Permanence téléphonique : 03 87 35 05 64

Lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mardi de 9h à 12h et mercredi de 8h30 à 11h30

Permanence par mail : [informelles@association-aiem.fr](mailto:informelles@association-aiem.fr)

### LéA – Athènes - Thionville - Lieu d'écoute et d'accueil

Permanence téléphonique : 06 80 66 57 05

Lundi et vendredi de 9h à 12h

Mardi de 9h à 12 et de 14h à 16h30

Permanence par mail : [athenes.lea@gmail.com](mailto:athenes.lea@gmail.com)

### SAPVC – CMSEA Espoir – Forbach – Lieu d'écoute et d'accueil

Permanence téléphonique : 03 87 84 83 29

Lundi de 13h à 17h

Mardi de 9h à 11h et de 13h30 à 15h30

### Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF)

#### CIDFF de Metz-Thionville

Permanence téléphonique : 03 87 76 03 48

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Permanence par mail : [contact@cidffmetz.fr](mailto:contact@cidffmetz.fr)

#### CIDFF de Moselle-Est

Permanence téléphonique : 03 87 84 31 25

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi de 8h30 à 12h

Permanence par mail : [cidff57juristes@gmail.com](mailto:cidff57juristes@gmail.com)

### Services d'aide aux victimes CIDFF de Metz Thionville – Réseau France Victimes

Service d'Aide aux Victimes pour le ressort du Tribunal Judiciaire de Metz

Tél : 03 87 76 03 48 et par mail : [francevictimes@cidffmetz.fr](mailto:francevictimes@cidffmetz.fr)

### ATAV France Victime 57 Pays Thionillois -Thionville - Réseau France Victimes

Service d'Aide aux Victimes pour le ressort du Tribunal Judiciaire de Thionville

Tel : 03 82 59 20 03 – 07 49 41 51 71 et par mail : [contact@atav-thionville.fr](mailto:contact@atav-thionville.fr)

### Proximité - Réseau France Victimes

Service d'Aide aux Victimes pour le ressort du Tribunal Judiciaire de Sarreguemines

Tel : 03 87 95 06 06 et par mail : [ass.proximite@orange.fr](mailto:ass.proximite@orange.fr)

### CIDFF de Moselle-Est

Service d'Aide aux Victimes pour le ressort du Tribunal Judiciaire de Sarreguemines

Tel : 03 87 84 31 25 et par mail [cidff57juristes@gmail.com](mailto:cidff57juristes@gmail.com)

### **Mesures spécifiques**

Des mesures spécifiques ont été mises en places : mise à l'abri, dispositif mobile violences, interprétariat, permanences délocalisées : il est possible de se renseigner auprès de la déléguée départementale aux droits des femmes - [marie-laure.vautrin@moselle.gouv.fr](mailto:marie-laure.vautrin@moselle.gouv.fr)

Signalez tout dysfonctionnement grave à la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes du Grand-Est : [drdfe@grand-est.gouv.fr](mailto:drdfe@grand-est.gouv.fr)